

Mandat sur l'éducation post-COVID et l'avenir des étudiant.e.s

- ✓ Considérant que la gestion de la pandémie de la COVID-19 par les établissements scolaires du soi-disant Québec semble renforcer le sentiment auprès des étudiant-e-s que les parcours scolaires prennent de plus en plus la forme d'une progression solitaire et robotique, où les échanges d'idées sont secondaires ;
- ✓ Considérant que la crise de la COVID-19 coïncide avec des mobilisations entourant le racisme systémique au sein des établissements scolaires ;
- ✓ Considérant la nécessité d'une réflexion sur l'accessibilité aux études qui met notamment en relief l'inégalité des opportunités en fonction notamment, mais non exclusivement, du classicisme, du sexisme, du capacitisme, du racisme systémiques et d'autres formes de discriminations systémiques ;
- ✓ Considérant la position de l'AGECVM pour une éducation publique, gratuite, laïque, de qualité, accessible et non-discriminatoire ([AG A14-03](#));
- ✓ Considérant que durant cette période d'affaissement de la qualité de l'éducation, la déréglementation des frais de scolarité pour les étudiant-e-s provenant de l'international inscrit-e-s au 1er et au 2e cycle permet aux universités de leur exiger des frais exorbitants allant jusqu'à 11 369 \$ pour une session de 15 crédits, voire de songer parallèlement à une possible hausse des frais de scolarité à leur égard pour l'automne 2021 ;
- ✓ Considérant la difficulté de plusieurs stagiaires à trouver un placement de stage dans le contexte de la pandémie;
- ✓ Considérant que le milieu de l'éducation est à risque d'être la cible d'une vague d'austérité dans les prochaines années et que l'AGECVM a toujours considéré qu'un mouvement étudiant combatif est nécessaire pour maintenir les acquis sociaux ([AG H12-08](#));

Le Bureau exécutif propose :

- ❖ Que l'AGECVM participe, avec les autres associations étudiantes intéressées, à la construction et au financement d'une campagne de réflexion donnant lieu à des ateliers, des conférences, un journal étudiant et des activités de mobilisation sur les thèmes suivants:
 - Les mouvements étudiant.e.s;
 - L'accessibilité et l'inclusivité aux études et aux savoirs;
 - La démocratisation des établissements scolaires.
- ❖ Que cette campagne engendre des réflexions plus spécifiquement, mais non exclusivement:
 - sur l'histoire et les stratégies des mouvements étudiants,
 - sur la gratuité scolaire,
 - sur les discriminations systémiques au sein des établissements scolaires,
 - sur l'économie du savoir,
 - sur la qualité de l'éducation et des services aux étudiant-e-s,

Mandat sur l'éducation post covid Forum numérique H21-01 (03 février 2021)



- sur l'austérité,
 - sur la reconnaissance du travail en stage
 - sur la marchandisation de l'éducation.
- ❖ Que l'AGECVM fournisse une contribution jusqu'à 4000,00 (quatre mille) \$ et plus tard toute somme supplémentaire considérée comme étant pertinente et dûment votée par une instance de l'Association;
- ❖ Que l'AGECVM, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, lutte :
- pour des mesures d'assouplissement relatives aux prolongations et aux absences,
 - pour la modalité d'évaluation succès/échec,
 - pour le plafonnement de la taille des groupes-cours,
 - pour l'atteinte de compétences en stage et non un nombre d'heure précis ainsi que
 - pour la compensation de la hausse de la charge de travail pour le personnel que représentent l'adaptation et l'encadrement d'un cours à distance ;
- ❖ QUE l'AGECVM encourage ses membres à prendre part à ladite campagne et aux autres activités associées ;
- ❖ Que cette campagne de réflexion regroupe les Associations étudiantes participantes ayant des mandats similaires en comité organisateur et qu'ils aient un droit de vote selon le principe "une association, un vote";
- ❖ Que la première rencontre du comité organisateur se tienne une fois qu'un nombre minimal de dix (10) Associations étudiantes, dont trois (3) non montréalaises et trois (3) collégiales, ont adopté en Assemblée générale ou en Consultation ou par référendum une proposition d'adhésion similaire à celle-ci ;
- ❖ Que le comité organisateur auquel participerait l'AGECVM ait les objectifs suivants :
- de veiller à la mise en place, le partage ou le soutien d'activités de mobilisation, les conférences et les ateliers sur les thèmes de la campagne,
 - d'organiser un calendrier des événements,
 - d'adopter les prévisions budgétaires et les modifications qui s'en suivraient,
 - d'adopter les états financiers,
 - de créer tout sous-comité jugé nécessaire,
 - de dissoudre tout sous-comité créé par elle,
 - de confier une tâche à ses sous-comités,
 - d'élire des personnes aux sous-comités, si nécessaires,
 - de destituer les personnes élues aux sous-comités,
 - de dissoudre la campagne;